



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2009

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 23 mars à 20 h 30, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

1/ Salle de Cérémonie

A/ Salle de Cérémonie de la Mairie : Autorisation de déposer un permis de construire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M le Maire à déposer un permis de construire pour la salle de cérémonie de la Mairie.

B/ Salle de Cérémonie de la Mairie : Autorisation de lancer les appels d'offres

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Autorise M le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres

C) Salle de Cérémonie de la Mairie : Maîtrise d'oeuvre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide de retenir Hubert Claudel Architecte pour la mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de création d'une salle de cérémonie à la Mairie. honoraires 11,50% du montant HT des travaux

2/ Augmentation de la durée hebdomadaire de service d'un adjoint Technique de 2^{ème} classe

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Fixe la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi de Adjoint Technique 2^{ème} Classe à 23/35^{ème} à compter du 30 mars 2009.

3/Personnel communal

A/ Départ à la retraite

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide d'offrir un cadeau de départ à la retraite d'une valeur approximative de 500 € à un agent de la commune.

B/ Naissance

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide d'offrir un cadeau de naissance d'une valeur approximative de 300 € à un agent de la commune.

4/ SUBVENTIONS :

A/ Subvention ASEK : Achat de garnitures

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide de verser une subvention exceptionnelle de 705,32 € à l'A.S.E.K pour l'achat de garnitures

B/ Subvention Chorale sainte Cécile : achat de partitions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide de participer à hauteur de 40% du coût des partitions estimées à 300 € pour 2009.

C/ Mont Sainte Odile : Subvention restauration Salle des Pèlerins

Le Conseil Municipal, décide de faire un don de 300 € à la Mense épiscopale Mont Sainte Odile (OTTROTT) pour les travaux de restauration de la salle des pèlerins.
(vote 17 voix pour et 2 abstentions)

5/ MISE A LA DISPOSITION DE LA GENDARMERIE D'UNE CAMERA DE SURVEILLANCE MOBILE

Le conseil municipal, autorise le maire :

1. à participer financièrement à l'acquisition d'une caméra de surveillance mobile à hauteur de 548,72 € HT et de verser la dite participation à la commune de La Wantzenau,
2. à signer la convention régissant les participations des communes de la brigade de gendarmerie de La Wantzenau (Hoerd, Weyersheim, Kilstett, Gambenheim, La Wantzenau) et les conditions de mise à disposition de la caméra mobile à la gendarmerie.

(vote : 11 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions)

6/MOTION CONCERNANT L'ACQUISITION DE MATERIEL PAR LES COMMUNES AU PROFIT DE LA GENDARMERIE

La commune de Kilstett a décidé de participer à l'acquisition d'une caméra de surveillance mobile afin de soutenir la Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau dans la lutte préventive contre la délinquance.

Toutefois, elle relève qu'il appartient au Ministère de l'Intérieur de doter les forces de Gendarmerie des outils nécessaires à leur activité. Les communes ne doivent pas se substituer à ses obligations.(Motion adoptée à l'unanimité).

7/ RUE DES HIRONDELLES : REGULARISATION FONCIERE

Afin de régulariser la situation foncière de la rue des Hirondelles, le Conseil Municipal, l'unanimité, approuve l'achat des parcelles pour un euro par partie aux différents propriétaires.

8/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte administratif de l'exercice 2008 comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses :	1 282 155,15 €
Recettes :	1 924 414,02 €
Excédent de fonctionnement 2008:	642 258,87 €

Section d'investissement :

Dépenses :	1 572 386,99 €
Recettes :	706 312,49 €
Déficit d'investissement 2008 :	866 074,50 €

Report de l'excédent 2007 : 1 117 819,53 €

Excédent d'investissement total : 251 745,03 €

9 n/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le Trésorier Principal.

9/ AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2008

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 642 258,87 € à la section d'investissement.

10/ TAUX D'IMPOSITION DES QUATRE TAXES LOCALES :

Le Conseil Municipal, décide d'augmenter le taux actuel des taxes de 2,5 %, à savoir :

- taxe d'habitation	de 11,65 %	à 11,94 %	248 830 €
- taxe foncière sur le bâti	10,79 %	à 11,06 %	213 237 €
- taxe foncière sur le non bâti	38,91 %	à 39,88 %	11 406 €
- taxe professionnelle	10,68 %	à 10,95%	496 473 €

(vote : par 18 voix pour et 1 abstention)

11/ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR 2009

**Le Conseil Municipal arrête le montant des subventions qui seront allouées en 2009
(vote : 18 voix pour et 1 abstention)**

12/ APPROBATION DES TARIFS POUR 2009/2010

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des tarifs des locations des salles communales, des redevances d'occupation du domaine public, des services publics payants et des frais d'écolage de l'Ecole de Musique Municipale.

13/ APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2009

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2009.
Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses pour la**

- section de Fonctionnement à : 1 492 600,00 €
- section d'Investissement à : 1 402 978,90 €

14/ Soirée Concert du 2 mai

Une soirée concert sera organisée par la Commission des Jeunes le 2 mai à la Salle de la Musique et de la Culture.

15/ Droit de préemption Urbain

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant diverses cessions immobilières.

Le Maire,

Gabriel MULLER